



vous informe ...

L'agenda de la semaine

16 juillet

Négociation sur la modernisation du marché du travail, siège du Medef, participation de Maryse Dumas et Maurad Rabhi, secrétaires de la Cgt, Isabelle Depuydt, conseillère confédérale.

17 et 18 juillet 2007

Bernard Thibault, Secrétaire général de la Cgt, participe au Festival d'Avignon.

19 juillet 2007

Négociation sur la pénibilité au travail, siège du Medef, délégation conduite par Jean-Christophe Le Duigou, Secrétaire de la Cgt et Mijo Isabey, conseillère confédérale.

Rencontre Medef

Moderniser le marché du travail, c'est créer de nouveaux droits pour les salariés

La négociation nationale interprofessionnelle sur la « modernisation du marché du travail » a été ouverte le 4 juillet 2007.

Le Medef a fait état de sa volonté « defluidifier le marché du travail » ce qui, pour lui signifie obtenir des licenciements plus rapides.

Les organisations syndicales ont au contraire affirmé leur volonté de négocier des parcours sécurisés pour les salariés.

Un programme de travail a été arrêté avec des réunions régulières à partir du 7 septembre et une réunion technique de préparation le 16 juillet.

Les enjeux seront traités de manière transversale à partir des quatre temps de la carrière : l'entrée dans l'emploi, la situation dans l'em-

ploi, les ruptures entre deux emplois, le retour à l'emploi.

Pour la Cgt, chacun des thèmes doit être envisagé en rapport avec la responsabilité sociale des entreprises, avec la volonté de créer ou de renforcer les garanties interprofessionnelles des salariés, avec les préoccupations d'égalité de droits entre hommes et femmes, entre salariés de toutes origines, entre salariés de toute branche, quelle que soit la taille de l'entreprise.

La Cgt souhaite mettre tout en œuvre pour de larges convergences intersyndicales pour favoriser l'intervention des salariés et contrebalancer le front uni Medef - gouvernement que les dernières déclarations du 1^{er} ministre sur son objectif de contrat unique viennent de confirmer.

Calendrier des négociations sur le marché du travail

Vendredi 7 septembre	Vendredi 9 novembre
Vendredi 14 septembre	Vendredi 16 novembre
Vendredi 21 septembre	Vendredi 23 novembre
Vendredi 28 septembre	Vendredi 30 novembre
Vendredi 5 octobre	Vendredi 7 décembre
Vendredi 12 octobre	Vendredi 14 décembre
Vendredi 19 octobre	Vendredi 21 décembre

Accord à minima sur un mandat à la Conférence intergouvernementale (Cig) pour élaborer un traité "modificatif"

Lors du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007, les vingt-sept chefs d'Etats ont adopté un mandat pour une Conférence intergouvernementale (Cig) chargée de rédiger un « traité modificatif », en raison de l'échec du projet de Traité Constitutionnel Européen qui avait été rejeté lors des référendums français et néerlandais.

À l'évidence, le résultat de ce sommet ne répond pas aux préoccupations exprimées par les salariés français lors du référendum de 2005 d'une Europe avec une dimension sociale beaucoup plus forte et un coup d'arrêt aux logiques néo-libérales.

Néanmoins, la charte des droits fondamentaux a été préservée pour l'instant et pourrait prendre une force contraignante pour 26 des 27 pays de l'Union européenne dans les textes de

la Cig. Cela va dépendre en partie de la pression sociale et donc syndicale. Cela nécessite, en tout cas, notre vigilance d'ici le 19 octobre.

Il est profondément dommageable que les repliements nationaux de plusieurs gouvernements conduisent à une Europe à plusieurs vitesses, le Royaume-Uni d'un côté, les autres de l'autre pour l'heure, mais il peut y avoir encore d'autres défections sur tel ou tel aspect du traité (Pologne, ...).

Cela met d'autant plus en évidence la nécessité pour la Cgt de se battre sur notre terrain social et pas seulement sur le terrain institutionnel du traité pour trois grands objectifs :

- ☒ le développement d'une Europe de projets autour desquels viendraient s'agréger toutes les forces, tous les pays européens

volontaires pour approfondir les solidarités en matière économique, industrielle, sociale et culturel (la « coopération renforcée » le permet quel que soit l'évolution du traité) ;

- ☒ la construction d'une Europe sociale avec comme priorité la construction d'un socle de droits sociaux communs passant par une charte des droits fondamentaux contraignante pour tous, ayant une portée universelle ;
- ☒ une directive cadre sur les services publics qui nécessite plus de précision dans le protocole annexé au projet de traité.

Dans l'immédiat et jusqu'au conclusions de la Cig (le 19 octobre 2007 en principe), nous proposons que notre priorité d'action soit de faire avancer ces trois grands objectifs pour une Europe sociale.

Edf - Gdf

Ouverture à la concurrence pour l'électricité et le gaz au 1^{er} juillet 2007

Le maintien des tarifs réglementés devient un enjeu majeur.

Le processus de déréglementation dans l'énergie vient de franchir une étape avec l'ouverture à la concurrence au 1^{er} juillet 2007. Les particuliers sont à leur tour « invités » à choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz. Associations de consommateurs et syndicats ont alerté les usagers sur le risque majeur qu'ils courent à opter pour les prix de marché en abandonnant les tarifs dits « réglementés ». Des tarifs fixés par les pouvoirs publics et qui reflètent pour l'essentiel les coûts de production et d'acheminement des deux énergies.

La Commission européenne a lancé l'offensive contre la pérennité de tels tarifs qui mettent de fait les usagers à l'abri des abus des opérateurs, lesquels en l'absence de ce dispositif pourraient littéralement faire exploser les prix.

En France, les tarifs réglementés préservés partiellement aujourd'hui sont directement menacés à terme.

D'ores et déjà, les logements neufs ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés au

1^{er} juillet pour le gaz. Ce sera le cas pour l'électricité en 2010. De même, tout logement dont l'occupant aura choisi les prix de marché sera définitivement perdu pour le tarif réglementé quelle que soit la volonté d'un nouvel occupant.

La bataille syndicale de reconquête du service public de l'électricité et du gaz passe par le maintien des tarifs réglementés et par l'instauration d'une plus grande transparence dans la détermination des évolutions tarifaires.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr